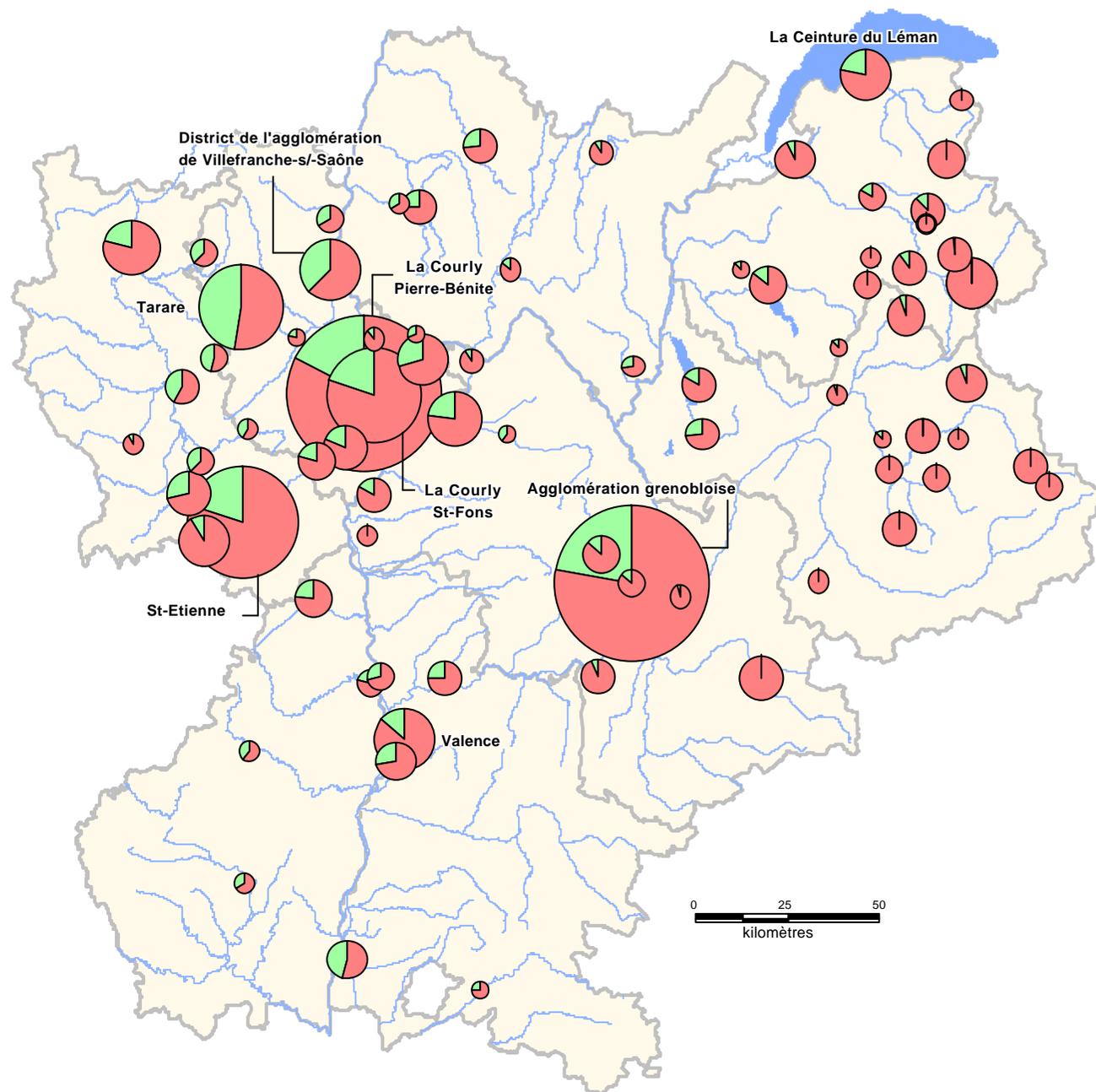
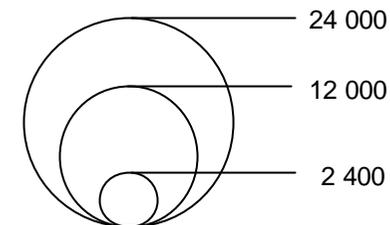


# LES REJETS DES COLLECTIVITES



Pollution nette rejetée supérieure à 500 kg/jour de matières oxydables



■ Part des effluents domestiques  
■ Part des effluents industriels raccordés

Cette carte illustre le poids prépondérant des grandes agglomérations dans la pollution d'origine domestique.

Toutefois, mis à part Saint-Etienne et, dans une moindre mesure, Tarare, les rejets de ces agglomérations s'effectuent dans des milieux offrant des possibilités de dilution importantes, même en période d'étiage.

Leur impact est moins important que celui des collectivités de taille plus modeste qui rejettent dans des rivières dont l'étiage est plus sévère.

source des données : Agences de L'eau R.M.C. et L.B. (1997)

fonds cartographique : (C) BDCarthage IGN/AE  
cartographie : DIREN Rhône-Alpes / SEMA

Extrait de " L'eau en Rhône-Alpes - octobre 2000"  
[www.environnement.gouv.fr/rhone-alpes](http://www.environnement.gouv.fr/rhone-alpes)